



CHAMPIONNAT RÉGIONAL SIMPLE LETTRE

Coupe Desjardins 2010 (Classe A et B)

RÈGLEMENTS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. FORMULE DU CHAMPIONNAT :

Les formules suivantes ont été retenues:

Le nombre maximum d'équipes acceptées dans chaque catégorie, est indiqué entre parenthèse.

Atome A - B (8 – 6 équipes) / **Pee-Wee A - B** (7 équipes)

Bantam A - B (8 – 5 équipes) / **Midget A - B** (7 – 9 équipes)

Junior A (4 équipes)

Tournoi de type : fausse-double élimination, sauf pour le junior A qui sera à la ronde. L'ordre des équipes sera déterminé par tirage au sort lors de la réunion du **21 janvier 2010**. Les tableaux font partie intégrante de la cédule.

Les équipes locales et visiteuses sont celles indiquées sur le calendrier global des championnats.

FRANC JEU :

Les échelles de point Franc Jeu sont celles acceptées par la région Bas St-Laurent pour chaque catégorie.

2. COULEUR DES CHANDAILS :

L'équipe locale joue avec son chandail blanc, et le club visiteur avec son chandail foncé. Advenant que la couleur ne soit pas contrastante, un tirage au sort déterminera l'équipe qui devra changer de chandails et porter ceux fournis par l'organisation des championnats. Cette règle ne s'applique pas si l'une ou l'autre des deux équipes possède une deuxième série de chandails. Elle doit obligatoirement l'utiliser peu importe qu'elle soit locale ou visiteuse.

3. DURÉE DES PARTIES :

Atome - Pee-Wee – Bantam – Midget - Féminin

Une (1) période de dix (10) minutes chronométrées et deux (2) périodes de douze (12) minutes chronométrées.

Dans toutes les divisions, le temps ne sera pas chronométré en 3^e période, lorsqu'il y aura un écart de cinq (5) buts entre les deux équipes. Cependant, le temps redeviendra chronométré si l'écart est ramené à quatre (4) buts.

À la fin de la deuxième période et par la suite, s'il y a un écart de sept (7) buts la partie sera arrêtée.

La période de réchauffement sera de cinq (5) minutes. Les deux équipes doivent être prêtes à sauter sur la glace 10 minutes avant l'heure cédulée pour leur match.

La surface glacée sera refaite après la deuxième période de chaque partie.

Les équipes et le personnel d'encadrement doivent obligatoirement se présenter au moins une heure (1) avant leur match cédulé.

4. PÉRIODE DE SURTEMPS :

Le règlement # 9.7.1 de Hockey Québec s'applique.

5. CARTABLE DE VÉRIFICATION : (CARTABLE D'ÉQUIPE)

Toutes les équipes doivent fournir les documents de vérification nécessaires au registraire du championnat avant leur première partie.

6. ABSENCE DE RÈGLEMENTS PARTICULIERS :

Dans les cas non prévus au présent règlement, ce sont les règlements de Hockey Québec qui s'appliquent.

Advenant un litige non prévu au présent règlement, ce sera un comité formé de trois personnes et plus, provenant du comité de discipline de Hockey Bas St-Laurent et /ou du comité exécutif de Hockey Bas St-Laurent qui prendra la décision.

7. POLITIQUE LORS DE TEMPÊTE – VERGLAS OU AUTRES :

Nous avons de plus en plus des tempêtes de neige, vents ou verglas plus violents et les autorités gouvernementales n'hésitent plus maintenant à fermer des routes.

Les tournois ou festivals sont aux prises avec ce dilemme. Étant donné qu'il se déroule souvent un court laps de temps, il est impossible de sortir de ces dates. Hockey Québec n'a pas de politique précise sur ces situations.

Donc :

- Si une des deux (2) équipes se présente et que l'autre ne se présente pas, l'équipe qui s'est présentée est déclarée gagnante.
- Si aucune des deux (2) équipes ne se présente, tirage au sort pour déterminer l'équipe gagnante.

BON CHAMPIONNAT À TOUTES LES ÉQUIPES